

Une majorité de salariés handicapés, et alors ?

EMPLOI En pleine croissance, la société Fastroad, basée à Montreuil (Seine-Saint-Denis), compte une cinquantaine de salariés, quasiment tous en situation de handicap.

PAR HÉLÈNE HAUS

AU PREMIER COUP D'ŒIL, rien ne distingue Fastroad d'une autre entreprise de transport. Pourtant, la quasi-totalité des salariés de cette société de Seine-Saint-Denis, basée à Montreuil, est en situation de handicap. « Quand les gens pensent au handicap, ils imaginent souvent des personnes en fauteuil roulant... Or, pour 90 % d'entre elles, le handicap ne se voit pas », souligne Manuel Bonnet, le dirigeant et cofondateur de la première entreprise française « adaptée » (lire ci-dessous) du secteur du transport, qui a inauguré, jeudi, ses nouveaux locaux en banlieue parisienne.

UN CRITÈRE D'EMBAUCHE

« Chez nous, le handicap est un critère d'embauche. Nous adaptons notre environnement de travail à nos salariés. Si une personne souffre du dos, elle ne va pas porter de colis. Si elle a des problèmes psychologiques, on évitera de la mettre au contact des clients pour ne pas la stresser », explique le patron, lui-même touché par le handicap. Manuel Bonnet a lancé en 2010 avec deux asso-



ciés cette société spécialisée dans le transport de personnes et de marchandises. Ses chauffeurs accompagnent notamment sur leur lieu de travail des salariés eux-mêmes handicapés, employés dans de grands groupes (Air France, RATP, SNCF, Natixis...). A Fastroad, la productivité est moins élevée

* Hors stages, sous-traitance, qu'ailleurs, mais cela n'empêche pas la boîte de se développer : en six ans, des antennes indépendantes ont été créées à

Strasbourg, Lyon, Nice ou encore Toulouse. Fastroad reçoit régulièrement des visites de sociétés étrangères curieuses de découvrir son fonctionnement.

Le site de Montreuil emploie 44 chauffeurs et 9 salariés au bureau d'études. Parmi eux, Roxanne, qui termine sa période d'essai. Pour cette femme de 29 ans qui souffre de troubles moteurs, ce poste est un vrai soulagement. « Dans les entreprises traditionnelles, j'avais l'impression que mon handicap me collait à la peau, que je n'étais jamais aussi rapide que les autres, souligne-t-elle. Ici, personne n'y fait attention et je peux aller à mon rythme. »

Qu'est-ce qu'une entreprise adaptée ?

LE MOT

Une entreprise adaptée est une société qui emploie au moins 80 % de personnes en situation de handicap.

L'environnement de travail est conçu en fonction des besoins de chaque salarié. Il en existe 753 en France. « Cela représente 35 000 emplois, dont 91 % sont en CDI », détaille Manuel Bonnet, le patron de Fastroad, également membre de l'Union nationale des entreprises adaptées (Unea). La loi du

10 juillet 1987 impose l'embauche directe de personnes handicapées dans la proportion de 6 % de l'effectif pour toute entreprise de plus de 20 salariés. Si l'entreprise ne s'acquiesce pas de cette obligation, elle doit verser une redevance à l'Agefiph (Association de gestion de fonds pour l'insertion des personnes handicapées), mais elle peut être exonérée jusqu'à 50 % de sa contribution totale en faisant appel aux services d'une entreprise adaptée.